

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

**Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 MAI, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 5 MAI 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme ROUBINET (pouvoir à M. NABEDRYK), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme KEMPF), M. ROCCHI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme JAMBON (pouvoir à M. POIZAT), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY), Mme BERNARD (pouvoir à M. RUFFAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 143 - Convention de mise à disposition d'une partie de la prairie du domaine de vert-mont, propriété de la fondation TUCK au profit de la brigade équestre de Rueil-Malmaison.**

Le Maire explique que la Ville a besoin de pâture pour l'hébergement temporaire des chevaux de sa Brigade équestre, particulièrement en période estivale.

La Fondation TUCK, propriétaire du Domaine du Vert-Mont, souhaitant apporter son concours à la Ville se propose de mettre à disposition une partie de la prairie de son Domaine, à savoir 2500 à 3000 m2 comprenant une partie du sous-bois pour l'hébergement temporaire de quatre chevaux de la brigade équestre pour l'année 2023.

La Ville installera une clôture pour délimiter l'espace mis à disposition ainsi que les équipements nécessaires au séjour des chevaux (abreuvoirs automatiques reliés à un point d'eau, abri pour les chevaux, abri pour le fourrage, etc.).

La convention est conclue pour une mise à disposition du 15 juin 2023 au 31 août 2023 et ce à

titre gratuit.

Le Maire propose, par conséquent, au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition d'une partie de la prairie du Domaine de Vert-Mont, propriété de la Fondation Tuck pour la brigade équestre de Rueil-Malmaison

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 11 mai 2023 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 10 mai 2023 ;

APPROUVE la convention de mise à disposition d'une partie de la prairie du Domaine de Vert-Mont.

PRECISE que ladite convention est conclue du 15 juin 2023 au 31 août 2023 et à titre gratuit.

AUTORISE le Maire ou l' élu délégué à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 26 mai 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20230522-lmc145635-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 26 mai 2023

